

ADAPTATION A L'EMPLOI DES ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS

BRANCHE SECRETARIAT MEDICAL

Objectifs

Connaître et comprendre le cadre et l'environnement du fonctionnaire hospitalier, ses droits et obligations, l'organisation des établissements, l'organisation médicale, le parcours du patient

Connaître le fonctionnement d'un secrétariat médical en établissement hospitalier

Programme

Module 1 - Le cadre d'exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la FPH

Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins,

L'organisation des secteurs sanitaire, social et médico-social et SROS

L'établissement FPH : Statut juridique, règles de gouvernance de l'hôpital, organes de décision, IRP et instances spécialisées

Le statut de la FPH : recrutement, droits et obligations, positionnement hiérarchique et prévention des risques professionnels

Formation tout au long de la vie, parcours professionnel

Les différentes activités médicales, extrahospitalières et médico-sociales et modalités de prise en charge

Mode de financement de l'hôpital et valorisation de l'activité médicale et certification qualité à l'hôpital

Organisation médicale en établissement de santé : pôles médicaux, UF, contractualisation interne et statut des personnels médicaux

Module 2 - Les spécificités du secrétariat médical en hôpital

Approche relationnelle dans un secrétariat médical : accueil, écoute et situations agressives

Réglementation relative au dossier du patient, Identitovigilance

Place de l'usager dans le système de santé

Le secret médical et professionnel

Traitement et transmission des informations médicales, DMI et télémédecine

2 jours optionnels : Méthode pour comprendre les termes médicaux : décomposition, définition, ... termes médicaux génériques et les différentes spécialités, décryptage des comptes rendus médicaux

Module 3 - 5 jours de Stage « sur le terrain » dans un secrétariat médical différent de celui d'affectation. Ce stage, établi en tenant compte, le cas échéant, des acquis professionnels de l'agent, se déroulera :

- soit au sein de l'établissement d'affectation de l'agent, dans un secrétariat médical différent de celui d'affectation et dans le cadre d'un accompagnement par l'assistant médico-administratif de la branche secrétariat médical désigné en qualité de référent.

- soit dans un secrétariat médical d'un établissement différent de celui d'affectation de l'agent, si l'établissement d'affectation n'est pas en mesure d'organiser le stage dans un secrétariat différent de celui d'affectation.

Modalités de formation

Calendrier 2024

Du 08 au 11 avril 2024

Du 13 au 16 mai 2024

Du 03 au 07 juin 2024

inter APDHES

91 heures - 13 jours

2 340 € par participant

2 jours optionnels

24 et 25 juin 2024

14 heures – 2 jours optionnels

360 € par participant

Public

Assistant médico-administratif

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Exposé interactif avec les participants faisant appel à leurs connaissances et expériences

Exercices d'application

Intervenant

Équipe pluridisciplinaire composée de formateurs professionnels dans le champ sanitaire, social et/ou médico-social

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Contact

05-56-24-49-39

info@apdh.es.fr

Référence

2.11.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :
.....

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :